

Commune de CHABANAIS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 16 novembre 2023

Absents : M. Patrick VALLAT, Mme Emmanuelle HEBRE, Mme Marie-Philippe FAGES

Excusés et représentés : Vincent DELAHAYE donne pouvoir à Eric QUINTANE, Marie-Jo BUHAJ donne pouvoir à Nadia MOREL Ginette VIGNAUD donne pouvoir à Yvon CREMOUX,

Présents : Michel BOUTANT- Marie-Chantal DUFRONT - Yvon CREMOUX - Angélique DE SOUSA DA SILVA - Nadia MOREL - Martine VALLADEAU - Axel Romain BERNARD — Eric QUINTANE - Claude BARON - José DELIAS - Catherine MAHE – Pascal BIGOT - Stéphane LOISEAU

Secrétaires de Séance : José DELIAS – Yvon CREMOUX

Arrivée d'Axel Romain BERNARD à 20 H 21

Arrivée de Stéphane LOISEAU à 20 H 22

Le Maire présente l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 19 octobre 2023.

Présentation de l'opération participation citoyenne et de la vidéoprotection par la gendarmerie

Le maire présente le Capitaine Toulmé et le Lieutenant Champagne qui interviennent dans le cadre de l'opération participation citoyenne et de la vidéoprotection.

Le dispositif comporte 4 étapes : présentation au maire, présentation au conseil municipal, présentation en réunion publique et enfin elle fera l'objet d'un protocole entre la commune et la préfecture.

Ce dispositif de « Participation citoyenne » s'inscrit dans une démarche partenariale consistant à sensibiliser les habitants de la commune, en les associant à la protection de leur quartier, en les encourageant à adopter une attitude vigilante et solidaire sous le contrôle de la gendarmerie. Sans se substituer à l'action des forces de l'ordre, la participation citoyenne doit permettre de faire remonter des informations sur différentes situations observées.

Des référents pourraient se porter volontaires pour faire vivre ce dispositif au sein de la commune de Chabonais. La répartition géographique des volontaires doit permettre la couverture du territoire de la commune. Le rôle du référent est d'être l'interlocuteur privilégié entre les habitants de son quartier et la gendarmerie. Il entretient un lien avec ses voisins, fait remonter leurs observations et leur diffuse également les informations de la gendarmerie qui touchent leur quartier ou le village.

L'objectif de cette démarche est de renouer le lien avec la gendarmerie, de protéger et de rassurer la population, de développer l'esprit civique, renforcer le lien social entre les habitants, prévenir la répétition des atteintes aux biens, réduire les phénomènes de délinquance multiformes.

Des retours d'expérience conduite dans le département de la Vienne démontrent l'efficacité de ce dispositif.

1) Décision modificative n° 4 au budget 2023

La décision modificative n°4 est présentée au conseil municipal par le secrétaire général. Elle intègre les virements de crédits suivants :

Il est proposé d'augmenter les crédits sur la ligne 6413 pour un montant de 10 000 euros pour faire face à des remplacements du personnel au cours de cet exercice. Il convient d'ajuster les crédits sur ce chapitre pour l'acquisition du logiciel « Horizon Web » qui est un outil de gestion des communes. Une augmentation sur la ligne indemnité d'élus est dû au changement de calcul du prélèvement à la source des impôts sur le revenu. La ligne de créances éteintes est ouverte à hauteur de 261 euros suite à une décision de la commission de surendettement. Il convient de rembourser l'acompte du filet de sécurité perçu de l'état en 2022 pour un montant de 7 400 euros. En effet, la capacité d'autofinancement de la commune de Chabanais a doublé entre 2021 et 2022, la commune ne rentrait plus dans les critères. La ligne « Autres communes » est abondée à hauteur de 21 989 euros suite au versement des communes pour les frais scolaires. Un versement de 45 000 euros de la commune de Chirac est en cours.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

2) Délibération plan de financement Leader rue Souchet route de Limoges

Le maire présente le plan de financement de rue Souchet et de la route de Limoges dans le cadre du programme Leader. Une augmentation de la subvention d'environ 14 000 euros est indiquée dans la délibération.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

3) Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022

Le maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022. Il précise que le tarif de la commune restera à 1,5446 le m³ pour 2024. Il précise que le prix proposé par la Société Agur suite à la concession de service public est de 1,93 euros le m³ pour l'année 2024. Une convention tri partite entre la commune de Chabanais, de Chirac et la société Agur est en cours de rédaction. Cette convention aura pour objet de définir les modalités techniques et financières du rejet des eaux usées collectées par le réseau d'assainissement collectif de la commune de Chirac (secteur Le Mas : Voie communale n°218 : Impasse le Mas, Voie communale n°209 : chemin du Clos du bois et Route départementale n°59 : Route de Chirac) dans le réseau de la commune de Chabanais et de leur traitement à la station d'épuration de Chabanais. Une quarantaine d'abonnés sont concernés par cette convention.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Le maire évoque également le dossier du Médecin de la commune de Chabanais. La docteure hollandaise Conny VAN SETTEN a débuté le 13 novembre 2023. Un second médecin pourrait s'installer au début de l'année 2024, les démarches administratives sont en cours. Un accueil physique est en place à la maison de la santé de Chabanais.

Les travaux de l'église Saint Pierre ont démarré, Aérogomme services intervient en premier puis viendront l'entreprise Debessac et Fabien Desbordes et pour finir, la restauration du Retable par la société Atelier d'Ornements.

Les travaux des places de stationnement rue de l'abreuvoir sont en cours de réalisation.

La procédure de recrutement d'une secrétaire administrative est en cours. Il se fait dans le cadre d'un départ à la retraite au mois de juillet 2024. La période de janvier à juillet permettra de former le nouvel agent sur l'état civil et les élections européennes qui auront lieu en juin 2024.

L'installation d'un nouveau poissonnier sur le marché est prévue pour le jeudi 23 novembre. Il a fourni les attestations nécessaires à l'exercice de son activité.

La prochaine séance du conseil aura lieu le mardi 19 décembre 2023.
Les vœux de la municipalité sont fixés pour le samedi 13 janvier 2023

La séance est levée à 22 h 00

CHABANAIS, le 27 novembre 2023

Secrétaires de Séance
José Délias – Yvon Crémoux



Le Maire

